

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

12/04/2023

26 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, MM. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : / . **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, Mme FERRARI Myriam à M. BERTHOLLIER Christian, Mme YACONO Céline à M. PEYSSONNERIE Daniel, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Muriel, Mme LABBAY Catherine à M. PARAVY Jean-Claude, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : M. BILLON Pierre, LARDE Alain, M. PICHE Barthélémy.

OBJET : CONVENTION DITE « CHAPEAU » PETITE VILLE DE DEMAIN VAL GUIERS

Vu les conventions d'adhésion des programmes Petite ville de demain Pont de Beauvoisin et S^t Genix-les-Villages signées le 10 mai 2021 ;

Vu les délibérations n°2021_04_27_07 et 2021_04_27_08 du conseil communautaire en date du 27 avril 2021 ;

Vu les projets de convention cadre Petite ville de demain Pont de Beauvoisin et S^t Genix-les-Villages ;

Considérant les orientations de la stratégie de revitalisation proposée qui sont :

1. Lutter contre la vacance et engager la réhabilitation des friches par l'accompagnement des porteurs de projets ;
2. Préserver les espaces naturels, agricoles et forestier du territoire par la reconstruction de la ville sur la ville ;
3. Mettre en œuvre et accompagner la transition écologique et énergétique du territoire et de ses acteurs ;
4. Valoriser le territoire, ses activités, son patrimoine vernaculaire et naturel par leur entretien, leur protection et leur mise en tourisme.

Vu les programmes d'actions des deux communes couvrant les quatre domaines : le développement durable et la mobilité, le cadre de vie et l'espace public, l'habitat et le logement, enfin le commerce et l'artisanat.

Considérant le périmètre de l'ORT pour S^t Genix-les-Villages ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 avril 2023 ;

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a régulièrement évoqué le programme national « Petite Ville de Demain » dans laquelle la communauté de communes et les communes de Pont de Beauvoisin et S^t Genix-les-Villages ont signé une convention d'adhésion le 10 mai 2021.

Depuis la signature de cette convention initiale, de nombreuses réunions de travail mêlant élus municipaux, communautaires et techniciens de toutes collectivités et organismes partenaires, ont permis de construire deux plans d'actions ambitieux pour redynamiser les deux bourgs-centre du territoire Val Guiers.

La présente convention « Chapeau » scelle la cohérence des plans d'actions des deux communes aux valeurs et aux projets de territoire portés par la communauté de communes Val Guiers.

Cette signature n'est pas un aboutissement, mais une première étape pour renforcer l'attractivité du territoire Val Guiers

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **ADOPTÉ** le projet de convention dite « Chapeau » Petite ville de demain Val Guiers ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention au nom de la communauté de communes.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 09/05/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges CAGMIN

